



## HONORAIRES TRANSACTION

**Les honoraires d'agence sont libres !**  
Chez 4% immobilier ils sont réduits et dégressifs de 4% à 2% TTC \*

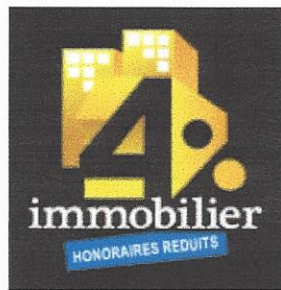
\* Forfait 3800 € TTC puis 4 800 € jusqu'à 120 000 €

A compter du 04 Juillet 2018

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| Jusqu'à 60 000 €             | 3 800 € |
| De 60 001 € à 120 000 €      | 4 800 € |
| De 120 001 € à 250 000 €     | 4,00%   |
| De 250 001 € à 300 000 €     | 3,60%   |
| De 300 001 € à 335 000 €     | 3,40%   |
| De 335 001 € à 1 500 000 €   | 3,00%   |
| De 1 500 001 € à 2 000 000 € | 2,50%   |
| Au delà de 2 000 000 €       | 2,00%   |

Le prix mentionné est le prix frais d'agence inclus de la transaction définitive, et à la charge de l'acquéreur. TVA au taux de 20 % incluse.

Agence membre d'un réseau franchisé, juridiquement et financièrement indépendante.  
RCS Vannes 48173016600024 SARL au capital de 15000 € - Carte professionnelle n° :  
CPI 5605 2017 000 017 449. CCI du Morbihan. Transactions sur immeubles et fonds de  
commerce - Gestion immobilière - Garantie VERSPIEREN - 8 Avenue du Stade de France  
93210 Saint-Denis - Montant garantie : 110000 €



## BAREME HONORAIRES LOCATION

Logement meublé / non meublé

**(Tarif en vigueur au 01/01/2018)**

### **Honoraires de location :**

|            | Honoraires TTC<br>Part bailleur (3) | Honoraires TTC<br>Part locataire  |
|------------|-------------------------------------|---|
| Honoraires | 7% TTC du loyer annuel HC (1)       | 7% TTC du loyer annuel HC (1)<br>dans le respect des plafonds de<br>la loi ALUR (2) |

(1) Répartis comme suit :

- Entremise - négociation, Constitution du dossier, Rédaction de bail : 5% TTC
- Etat des lieux d'entrée 2% TTC

(2) Plafonnement des honoraires loi Alur pour les locataires :

- Visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 8€ TTC / m<sup>2</sup> surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC / m<sup>2</sup>

(3) Honoraires de réalisation d'état des lieux de sortie à la charge du bailleur dans le cadre d'un mandat de location : 3€ /m<sup>2</sup> au maximum

### **Honoraires de gestion :**

- 7,2% TTC des encaissements (hors dépôt de garantie) à la charge du bailleur et comprenant :

- X Etablir des comptes rendus de façon mensuel et envoi postal ou dématérialisé.
- X Régler les factures.
- X Etablir le décompte de fin de location.
- X Gérer les quittancements et les encaissements.
- X Gérer les attestations d'assurance des locataires.
- X Aviser le propriétaire du départ du locataire.
- X Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter les travaux.
- X Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) inférieurs à 1500€ TTC.
- X Faire l'état des lieux de sortie dans le cadre d'un mandat de gestion.

4%immobilier LDP Services, 13 bis rue Hoche, 56000 Vannes

Tél : 02 97 41 84 40 -Email : [magali.lebrun@4-immobilier.fr](mailto:magali.lebrun@4-immobilier.fr) Siret : 481 730 166 00024

4% IMMOBILIER SARL LDP SERVICES au capital de 15000 € euros, dont le siège social est situé 13 rue Hoche 56000 VANNES , RCS Préfecture du Morbihan 481730166 , titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion immobilière n° CPI 5605 2017 000 017 449 délivrée par CCI Morbihan , Adhérente de la caisse de Garantie VERSPIEREN-ALLIANZ dont le siège est sis 8 Avenue du Stade de France, 93210 SAINT-DENIS sous le n° 9655673